

Le 11 février 2025

M. Pierre Moscovici
Premier Président
Cour des comptes

Monsieur le Premier président,

L'association Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France) est une ONG financée par les seules cotisations de ses membres, quasi-exclusivement des personnes physiques. Elle a été créée par des personnalités qui sont pour beaucoup des spécialistes des questions nucléaires, professionnels issus de l'industrie, universitaires ou chercheurs, ayant exercé à une époque où les gouvernements projetaient de fermer le quart du parc électronucléaire français dès 2025. PNC-France entendait réagir contre cet invraisemblable abandon, non seulement d'un actif particulièrement précieux fournissant une énergie électrique très compétitive et totalement décarbonée, mais plus largement d'une filière technologique et industrielle qui constituait de longue date un atout considérable pour notre pays.

Malgré l'heureux revirement de 2022, la défense de l'énergie nucléaire reste à nos yeux absolument nécessaire au regard d'une politique européenne abusivement favorable aux énergies renouvelables, en réalité profondément hostile au nucléaire, et d'une politique nationale à bien des égards encore marquée par l'irrationalité et l'idéologie.

Le récent rapport publié par la Cour sur l'EPR de Flamanville, sur les EPR construits à l'étranger et sur le futur programme des EPR2 nous a profondément heurtés par la superficialité des analyses auxquelles il procède et, surtout, par les recommandations auxquelles il aboutit, particulièrement malencontreuses et contraires aux intérêts du pays.

Que la construction de l'EPR de Flamanville et des premiers EPR ait été beaucoup plus coûteuse et longue qu'initialement prévue n'est une découverte pour personne. Le rapport de la Cour est à peu près muet sur les causes de ces surcoûts et de ces retards, alors même que leur identification est cruciale pour l'avenir. Rappelons brièvement que Flamanville fut à l'origine un projet franco-allemand, très tôt abandonné par l'Allemagne malgré ses surenchères; que les prescriptions de sûreté nucléaire ont fait l'objet d'incessantes modifications, compliquant la tâche des concepteurs, notamment après l'accident de Fukushima; que le renoncement des gouvernements français à toute ambition dans le nucléaire a fait perdre au projet son caractère de priorité stratégique au sein même d'EDF et chez ses contractants; que ce renoncement politiquement affiché a détourné les jeunes ingénieurs les plus talentueux de cette spécialité décrétée sans avenir. De ces différents points de vue, la situation actuelle, sans être satisfaisante, a évolué favorablement, comme vous le reconnaissiez.

Mais la grande faiblesse de votre rapport est de faire abstraction du contexte dans lequel s'inscrit la relance d'un programme nucléaire, celui de l'impérative nécessité d'une production électrique décarbonée, piloteable et compétitive en termes de prix aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. Aucun autre système de production électrique que celui comportant une forte proportion d'énergie nucléaire n'est susceptible de répondre à ces conditions.

A cet égard, les choix de l'Allemagne sont éclairants : ils constituent le contre-exemple absolu. L'abandon du nucléaire au profit des énergies éolienne et solaire conduit immanquablement non seulement à conserver mais à développer un parc de centrales thermiques à charbon et à gaz, fortement émetteur de CO2. L'intermittence et l'imprévisibilité de la production des énergies renouvelables est en effet

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 – mail : pncfrance.secretaire@gmail.com

incompatible avec le nécessaire équilibre à tout instant entre l'alimentation des réseaux et la consommation électrique. Ces énergies requièrent par conséquent de disposer d'un parc pilote capable très rapidement de suppléer à leurs insuffisances. Les prix Allemands sont caractérisés par une instabilité chronique, imputable à une production électrique totalement décorrélée des besoins, une disponibilité moyenne lourdement non compétitive, par comparaison avec la France. Les énergies renouvelables ont un coût apparent déjà élevé, du fait d'un rapport entre la puissance installée et la production effective très faible. De plus, des coûts cachés considérables viennent en alourdir le prix réel : coûts de raccordement d'installations par nature dispersées, coûts d'interconnexion des réseaux, surinvestissements dans les centrales thermiques, les capacités de stockage et les flexibilités destinées à pallier l'intermittence, sans compter les garanties de prix accordées aux investisseurs et exploitants éoliens et photovoltaïques.

Les prix de l'électricité produite par Flamanville figurant dans le rapport, pour élevés qu'ils soient, sont en réalité inférieurs aux coûts complets des productions renouvelables (dont on surestime généralement la durée de vie). On observera d'ailleurs qu'il est assez remarquable qu'un réacteur tête de série, dont la construction a été particulièrement problématique, puisse avoir une rentabilité positive. La production électrique nucléaire est et restera la source d'énergie décarbonée la moins coûteuse, comme le démontrent les exemples et contre-exemples étrangers.

Le réacteur de Flamanville doit être considéré comme un investissement préalable au programme nucléaire à venir. De la même façon, la réussite du plan d'équipement électronucléaire des années 70-80 s'est appuyée sur les investissements de recherche et de développement consentis par notre pays depuis les années 50. Nous n'avons pas trouvé trace de critiques de la Cour sur l'ampleur des programmes consacrés alors au nucléaire civil dont la rentabilité économique n'était évidemment pas garantie dès l'origine, mais que le général de Gaulle considérait comme absolument stratégiques pour notre pays. Grâce à cela, la France est aujourd'hui le pays dont la production électrique est l'un des pays les plus décarboné au monde et une des moins coûteuses d'Europe, malgré la pénalisation du système par les énergies renouvelables intermittentes.

Il s'agit pour notre pays d'un enjeu fondamental, dont dépendent la compétitivité de notre économie et le pouvoir d'achat des Français. Ne pas relancer la construction de centrales nucléaires aujourd'hui nous condamnerait à nous douter d'un système électrique plus émetteur de gaz à effet de serre, plus coûteux, plus instable en termes de prix, présentant de sérieux risques de délestages voire de black-out complet.

C'est pourquoi, en pesant nos mots, nous considérons que les recommandations émises par la Cour sont non seulement erronées mais irresponsables et manquent de vision industrielle.

Nous estimons que seule une relance massive et rapide de la construction de centrales, très au-delà des six réacteurs annoncés, est susceptible de nous faire retrouver la maîtrise complète de la filière nucléaire qui a fait notre force autrefois. Seule une vaste ambition, portée par un discours politique clairement affirmé, est capable de mobiliser les organismes, les entreprises et tous ceux qui les servent et de dépasser les obstacles inhérents à des technologies de pointe dont notre passé témoigne que nous savons les maîtriser.

Tergiverser, procrastiner, renoncer à affronter les inévitables difficultés d'un programme de cette envergure n'est pas conforme à ce que nous pensons être l'intérêt supérieur de notre pays.

Nous vous prions, Monsieur le Premier Président, de croire à notre haute considération.

Bernard Accoyer

Président PNC-France